

**Acquisition d'un dais pour le trône
de Charles VII grâce à la Société
des Amis du Louvre**

Jeudi 16 septembre 2010

Contacts presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

**Département de l'information
et de la communication**

Service de presse
01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

Musée du Louvre

Direction de la communication
David Madec
Directeur adjoint à la communication
01 40 20 56 98
david.madec@louvre.fr

www.culture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Sommaire

- p.1 Communiqué de presse
- p.2 Présentation de l'œuvre
- p.3 Visuel de l'œuvre
- p.4 La sauvegarde des trésors nationaux et des œuvres d'intérêt patrimonial
- p.5 Présentation de la Société des amis du Louvre
- p.6 Informations pratiques du Louvre

Communiqué de presse



Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, annonce l'acquisition par l'État pour le musée du Louvre d'un dais pour le trône de Charles VII

Ce dais, inconnu jusqu'en 2008, semble être l'unique vestige médiéval d'une tapisserie surmontant un trône royal.

Unique par son iconographie et sa destination primitive, exceptionnelle par son intérêt historique, cette tapisserie, classée trésor national, est un des chefs-d'œuvre de la tapisserie française. Elle rejoint au Louvre le portrait de Charles VII par Fouquet, dans l'ancienne résidence des rois de France, au cœur de ce Paris que Charles VII reconquit en 1437.

Réalisé probablement par Jacob de Litemont, le Maître de la verrière de l'Annonciation, pour Charles VII, le dais présente, sur un fond rouge vermeil orné d'un grand soleil d'or et d'une multitude de petits soleils, deux grands anges en vol, vêtus d'une tunique bleue semée de fleurs de lys, et tenant une couronne gemmée sommée de l'emblème royal.

Ainsi, lorsque le roi était assis sur son trône, apparaissaient derrière lui deux anges qui descendaient du ciel pour le couronner, affirmant l'essence divine de sa royauté. La tapisserie illustre ainsi la légitimité royale de Charles VII, le « petit roi de Bourges », sacré à Reims sur les injonctions de Jeanne d'Arc en 1429.

L'acquisition de ce « trésor national » a été rendue possible grâce à la Société des Amis du Louvre que le ministre de la Culture et de la Communication tient à remercier pour son action de mécénat en faveur du musée du Louvre et plus largement du patrimoine national.

Paris, le 16 septembre 2010

Contacts presse

**Département de l'information
et de la communication**

01 40 15 74 71

service-presse@culture.gouv.fr

Musée du Louvre

Direction de la communication

David Madec

Directeur adjoint à la communication

01 40 20 56 98

david.madec@louvre.fr

www.culture.gouv.fr

Un chef d'œuvre inconnu : un dais pour le trône de Charles VII

Charles VII, « Roi-soleil »

Sur un fond rouge vermillon orné d'un grand soleil d'or dardant ses rayons et entouré d'une multitude d'astres, deux grands anges en vol tiennent une couronne gemmée sommée de fleurs de lys. Les soleils sur fond rouge, ainsi que la couronne et les vêtements bleus fleurdelisés des anges, indiquent que la tapisserie a été tissée pour un roi de France. Les soleils font en effet partie des emblèmes des rois de France au XV^e siècle et notamment de Charles VII (1422-1461), « le Victorieux ». Dès le début de son règne, ce dernier adopta les soleils d'or sur fond de gueules et se représenta en « roi-soleil » lors de sa reconquête du royaume sur les Anglais et les Bourguignons.

Ainsi, lorsque le roi était assis sur son trône, apparaissaient, derrière lui, deux anges en vol qui descendaient du ciel pour le couronner.

Cette tapisserie semble être l'unique vestige médiéval d'un dais surmontant un trône royal, dais dont l'existence n'était connue jusqu'ici que par les comptes princiers ou par le témoignage des manuscrits à peinture.

La commémoration d'un couronnement surnaturel

Au-delà de l'emblème royal, cette tapisserie semble mettre l'accent sur la cérémonie du couronnement et sur la légitimation divine de Charles VII.

Les tuniques fleurdelisées portées par les anges, fendues sur le côté et aux manches larges et courtes, semblent correspondre au vêtement de sous-diacre que revêtait le roi en deux circonstances solennelles : lors de la cérémonie du sacre, après avoir reçu l'onction, et lors de ses funérailles. Intégrés par leur costume à la liturgie du sacre, ces deux anges, représentés à taille humaine, figurent probablement les archanges Michel et Gabriel, qui, sous le règne de Charles VII, s'affirment comme les anges protecteurs du royaume de France. Ce dais constitue donc une véritable commémoration de la cérémonie du sacre. Sa présence est une affirmation symbolique du pouvoir royal, et en montre visuellement l'origine divine. Le grand soleil, autour duquel rayonne une multitude de soleils peut être assimilé à la personne royale, mais également au Christ.

De manière symbolique, le dais affirme que Charles VII, celui que ses détracteurs avaient surnommé « le petit roi de Bourges », était bien l' élu de Dieu régnant sur le royaume de France, formant un écho visuel aux paroles de Jeanne d'Arc après le sacre à Reims en 1429 : « *or est exécuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiez à Rheims, recevoir votre digne sacre, en montrant que vous estes vray Roy, et celui auquel le royaume doit appartenir* ».

L'œuvre d'un grand maître du XV^e siècle, Jacob de Litemont

A sa valeur historique s'ajoute l'exceptionnelle beauté de la tapisserie.

La composition dynamique, la sobriété de ses lignes, la pureté du dessin des ailes, la délicatesse de la chevelure des anges et le raffinement de la conception font de ce dais un véritable chef d'œuvre de la tapisserie médiévale, ou, tout simplement, de la peinture médiévale.

D'un tissage très fin, elle reflète les cartons d'un artiste de grand talent qui semble pouvoir n'être que le Maître de la verrière de l'Annonciation, identifié en 1975 par Louis Grodecki avec Jacob de Litemont, peintre de Charles VII d'origine flamande. La découverte de ce dais offre donc une vision tout à fait nouvelle de la carrière de cet artiste, encore mal connu, qui n'apparaît dans des sources d'archives qu'à partir des années 1450.

Elisabeth Antoine,

conservateur en chef au département des Objets d'art

Texte extrait de Grande Galerie, Le Journal du Louvre, n°13

Un chef d'œuvre inconnu : un dais pour le trône de Charles VII



Dais du trône Charles VII, Jacob de Litemont ?
Deuxième quart du XV^e siècle, tapisserie, laine et soie,
292 x 285 cm, musée du Louvre

© PHOTO SFEITDOORN

La sauvegarde des trésors nationaux et des biens culturels d'intérêt patrimonial majeur

Les trésors nationaux

Le droit français reconnaît, sous la qualification de trésors nationaux, des biens culturels dont l'importance patrimoniale justifie un statut et une protection particuliers.

Ainsi les œuvres qui ont fait l'objet d'un refus d'autorisation de leur exportation, en raison de leur intérêt majeur pour le patrimoine national au point de vue de l'histoire, de l'art ou de l'archéologie, sont notamment considérées comme des trésors nationaux.

Depuis sa création en 1993, il incombe à la Commission consultative des trésors nationaux (CCTN), prévue à l'article L. 111-4 du Code du patrimoine, la mission d'examiner les propositions de refus du certificat d'exportation et de rendre un avis motivé au ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité de s'opposer à la sortie définitive du territoire d'œuvres majeures pour le patrimoine national.

A partir du moment où la décision de refuser le certificat a été arrêtée par le ministre chargé de la culture, le bien concerné acquiert le statut de trésor national pour une durée de 30 mois. Durant ce délai, l'exportation définitive n'est plus autorisée et l'administration peut mettre en œuvre une procédure spécifique d'acquisition. Il revient à l'État de présenter une offre d'achat au propriétaire et, en cas de refus de vente de ce dernier, de confier à des experts choisis conjointement, le soin de déterminer un prix de cession en référence au marché international. Si, à l'issue de plusieurs propositions, le propriétaire continue de refuser la vente, le certificat, redemandé le cas échéant, peut être à nouveau refusé. Si, au contraire, l'État renonce de lui-même à l'acquisition, l'œuvre peut quitter le territoire national.

Il convient de noter qu'il existe en France trois catégories de trésors nationaux. En effet, outre les biens ayant fait l'objet d'un refus d'exportation, ceux appartenant aux collections publiques et ceux bénéficiant d'une mesure de classement (monuments historiques ou archives) sont aussi considérés comme des trésors nationaux ainsi que le prévoit l'article L. 111-1 du code du patrimoine.



« Pour une Société comme les Amis du Louvre, fière d'avoir offert au musée dès ses débuts l'un des chefs-d'œuvre absolus de l'art gothique français, « La Déploration du Christ » d'Enguerrand Quarton, c'est un bonheur et un honneur merveilleux de faire entrer, par sa contribution majoritaire (avec le musée du Louvre et le Fonds du Patrimoine), dans les collections nationales, un siècle plus tard, un autre chef-d'œuvre absolu du gothique français, une tapisserie cette fois, le dais du trône de Charles VII. S'ajoute à notre joie, celle de la découverte d'une œuvre jusqu'ici totalement inconnue, et d'une indicible beauté. Elle parle gothique, mais avec cette grandeur, cette simplicité, cette grâce que les théoriciens du style royal au XVII^e et au XVIII^e siècles tenaient toujours pour inséparables. »

Marc Fumaroli, de l'Académie Française
Président de la Société des Amis du Louvre

Avec plus de 60 000 membres, la Société des Amis du Louvre est le premier mécène privé du musée, le plus ancien, le plus constant et le plus nombreux.

Son modèle original de mécénat collectif ouvert à tous, s'appuie sur un large public de visiteurs et d'amateurs d'art, qui en souscrivant à la carte des Amis du Louvre, bénéficie des meilleures conditions d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires du plus grand musée du monde.

Les cotisations et les dons qu'elle reçoit de ses membres lui permettent de disposer d'un budget moyen annuel de plus de 4 millions d'euros pour enrichir et défendre le patrimoine artistique national.

Depuis sa création en 1897, la Société des Amis du Louvre, reconnue d'utilité publique en 1898, a fait l'acquisition de plus de 700 chefs-d'œuvre généreusement offerts au musée du Louvre, y composant, avec le même goût exigeant d'un collectionneur privé collectif, un véritable musée encyclopédique dans le musée.

Pour plus d'information consulter le site : www.amisdulouvre.fr

Renseignements pratiques

Musée du Louvre

Palais du Louvre
75058 PARIS CEDEX 01

Jours et heures d'ouverture

Le musée est ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures, sauf le mardi et tous les jours fériés suivants : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Nocturnes jusqu'à 22 heures les mercredi et vendredi.

Le musée du Louvre est gratuit le premier dimanche de chaque mois.

Par métro : station Palais-Royal / musée du Louvre

Par bus : bus n° 21, 24, 27, 39, 48, 68, 69, 72, 81, 95

Paris l'Open Tour : arrêt face à la pyramide

En voiture : un parc de stationnement souterrain est accessible par l'avenue du général Lemonnier, tous les jours de 7 heures à 23 heures.

Par Batobus : Escale Louvre, quai François Mitterrand.

Contacts presse

Musée du Louvre

David Madec

david.madec@louvre.fr

Marion Benaiteau

01 40 20 67 10

marion.benaiteau@louvre.fr